RECUEIL
DES
PROCÈS-VERBAUX,
DISCOURS,
LETTRES ET AUTRES PIECES,

Relatifs à la confédération des Gardes Nationales des Départemens du Puy de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Ville de Limoges & du Bataillon des Chasseurs d'Auvergne.

Cace
folio
FRC
10191

A CLERMONT-FERRAND,
De l'Imprimerie d'ANTOINE DELCROS, Imprimeur du Roi, & de la Ville.

M. DCC. LXXXX.

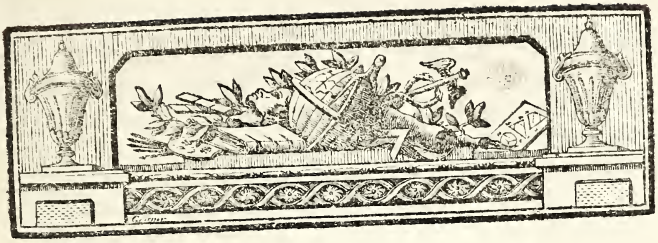

RECUEIL

Des Procès-Verbaux, Discours, Lettres & autres pieces relatifs à la confédération des Gardes nationales des Départemens du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Ville de Limoges & du Bataillon des Chasseurs d'Auvergne.

L'An mil sept cent quatre-vingt-dix, & le samedi quinze mai à huit heures du matin.

Les Députés des Gardes Nationales des Départemens de la haute Loire, du Cantal & du Puy-de-Dôme, duement autorisés par leurs Municipalités respectives, *& représentans soixante-dix mille hommes*, se sont fraternellement réunis, sans distinction ni préséance, dans le Couvent des Religieux Cordeliers de la Ville de Clermont-Ferrand, pour délibérer sur le pacte fédératif proposé par le Comité militaire de cette Ville, au nom de la Garde Nationale, & avec l'agrément des Officiers Municipaux.

Dès l'ouverture de la séance, il a été jugé convenable de procéder à la nomination, à haute voix, d'un Président, de deux Secrétaires & de plusieurs Commissaires rédacteurs,

auxquels seroient confiées de suite la vérification des pouvoirs de tous les Députés, & la réduction, au nombre de deux votans pour chaque canton, conformément à la lettre d'invitation.

Les voix, pour la présidence de l'Assemblée fédérative, se sont toutes réunies sur M. de Chazot, Colonel du Bataillon des Chasseurs, & Commandant de la Garde Nationale de la Ville de Clermont-Ferrand.

Ont été ensuite désignés & nommés Secrétaires, M. Rabusson-Lamothe, l'un des Députés de la Garde Nationale de la Ville de Clermont, & M. Chandezon, l'un des Députés de la Garde Nationale de la Ville de Besse.

Après une légere discussion sur le nombre & le mode d'élection des Commissaires, il a été décidé que chaque District en fourniroit un; & par le résultat des suffrages, ont été élus,

Savoir:

Dans le Département du Cantal.

Messieurs,

Lorus.	Lafont.
Delalo.	Murat-de-Sistrieres.
Benoît.	Bertrand.

Dans le Département de la Haute-Loire.

Messieurs,

Montbriset-de-Montfleury.	Pontier.
	Romeuf-de-la-Valette.

32.

Dans le Département du Puy-de-Dôme.

MESSIEURS,

DAUGEROLLE.	BLETON.
PIETRE.	TRINCALIE.
DELAIR.	DE-LOTZ-DAROT.
MILANGES.	TEYRAS-DE-GRANDVAL.

Les nominations faites, M. le Préſident a prononcé un diſcours où reſpiroit le plus pur patriotiſme, & le plus ardent dévouement à la choſe publique.

L'Aſſemblée en a ordonné l'impreſſion & l'annexe aux procès-verbaux & autres actes de la fédération, pour du tout être formé un recueil dont il ſeroit envoyé des exemplaires, ſavoir, 1.° à chacun des Députés; 2.° aux Municipalités & Gardes Nationales qui ont aſſiſté ou adhéré, ou qui adhéreront par la ſuite au pacte fédéral; 3.° aux Gardes Nationales des principales Villes du Royaume, 4.° à M. de la Fayette, & à la Garde Nationale Pariſienne.

MM. Evrard de Chauvain, Capitaine, & Bureau, Quartier-maître du Bataillon des Chaſſeurs d'Auvergne, en quartier dans cette Ville, ont été annoncés & introduits dans l'Aſſemblée. Ils ont préſenté, au nom de leur Corps, une délibération, dont la lecture a excité les plus vifs & les plus juſtes applaudiſſemens, à raiſon des ſentimens généreux & de la franche & loyale cordialité qui y ſont développés envers les Gardes Nationales de la confédération, & de la demande y exprimée d'aſſiſter & de participer par l'organe

de MM. Chauvain & Bureau au ſerment & au pacte fédératif.

La demande a été accueillie par acclamation, & en conſéquence MM. les Députés ont été admis parmi les Membres de l'union, & M. Chauvain, l'un d'eux parmi les Commiſſaires rédacteurs & vérificateurs ; en même temps l'impreſſion de l'adreſſe a été arrêtée, & l'Aſſemblée a voté des remercîmens au Bataillon des Chaſſeurs d'Auvergne, leſquels ſeroient portés par une députation nombreuſe à M. l'Officier Commandant.

A cet effet ont été nommés, Meſſieurs, DE MAILLARGUES, BICHARD, DELAIR, DUSSON, BURIN-DESROZIER, DE RENAUD, CULHAT, CHASSAGNE, DE LOTZ, PRIEUR, COIELET, PISSIS, BONNEFONT, TOURNIER, FOURNIER-DE-COUZE, CHAPELLES & DUPORTAIL.

La Députation partie, un des Secrétaires a fait lecture d'une lettre adreſſée par MM. les Officiers Municipaux & MM. les Officiers de la Garde Nationale de la Ville du Puy, contenant l'adhéſion la plus touchante à la fédération qui leur avoit été propoſée par la Ville de Clermont.

L'impreſſion & l'annexe de cette lettre aux procès-verbaux, a été ordonnée, & il a été décidé qu'il ſeroit écrit en réponſe, une lettre de remercîment à la Ville du Puy.

Même déciſion au ſujet d'une lettre du Comité militaire de la ville de Limoges, qui nomme MM. Pouyat & Deſvarenes, Fourriers-Majors de la Garde Nationale, pour la repréſenter & adhérer, en ſon nom, à la fédération propoſée par la Ville de Clermont.

Les deux Députés ont été agréés, & M. Pouyat, l'un d'eux, a été adjoint aux Commiſſaires.

Plusieurs Membres de la Garde Nationale de la Ville de Nîmes, que des affaires avoient appellés en la Ville de Clermont, ont fait demander à l'Assemblée la permission de se réunir aux Députés, & d'être admis à la fédération & au serment ; ce qui leur a été accordé.

Un Membre ayant demandé si les procès-verbaux seroient signés de tous les Députés ou seulement des Commissaires, de M. le Président & des Secrétaires, l'Assemblée consultée, a pensé que tous les Députés qui se trouveroient à la clôture des séances, pourroient signer le procès-verbal conjointement avec les Commissaires.

M. le Président, avant de lever la séance, a invité au nom de la Garde Nationale de Clermont, tous MM. les Députés à un repas militaire & en commun, sous des tentes dressées à cet effet dans le clos des RR. Peres Capucins.

L'Assemblée s'est ajournée à cinq heures de l'après dîner, après quoi MM. les Députés ont défilé sans ordre de rang, deux à deux, au son des tambours, précédés & suivis d'un détachement de la Garde Nationale de Clermont, pour se rendre au repas indiqué, pendant lequel il a été porté des santés à l'Assemblée Nationale, au Roi, à la Ville de Paris, à sa Garde Nationale & à M. de la Fayette, aux Gardes Nationales de la confédération, à toutes les Gardes Nationales confédérées, à la Municipalité, & à la Garde Nationale de Clermont, à M. le Commandant, Président de la fédération ; chaque santé a été annoncée & marquée par un roulement de caisse & une salve d'artillerie.

A la minute sont les signatures.

Du même jour, ſamedi quinze mai, à cinq heures du ſoir.

Une députation de MM. les Officiers Municipaux s'eſt préſentée a l'ouverture de la ſéance, & a témoigné à l'Aſſemblée combien la Municipalité étoit honorée & flattée de poſſéder dans ſes murs tant d'honorables repréſentans, & combien la confédération projettée lui paroiſſoit précieuſe & utile.

MM. les Députés ont été invités d'aſſiſter à la ſéance, mais ils n'ont pu déférer à cette invitation à raiſon des affaires urgentes qui les rappelloient à la maiſon commune, & ils ont été reconduits par pluſieurs membres de l'Aſſemblée.

M. Le Préſident a inſtruit l'Aſſemblée, que pour éviter toute idée de prépondérance & de ſuprématie, MM. les Commiſſaires avoient penſé que le rang & l'ordre de la marche des différens diſtricts ou départemens, devoient être déterminés par la voie du ſort; & que l'événement du tirage avoit déſigné les diſtricts, Villes ou Départemens de la fédération dans l'ordre ſuivant.

	N.os		N.os
Iſſoire . . .	1	Riom. . . .	7
Montaigut. . . .	2	Thiers. . . .	8
Billom. . . .	3	Haute-Loire. . .	9
Limoges & Niſmes. .	4	Le Cantal. . .	10
Beſſe. . . .	5	Ambert. . .	11
Clermont. . . .	6		

Pluſieurs

Plusieurs questions ont été ensuite proposées & mises à la discussion, mais aucune n'ayant pu recevoir de décision, l'Assemblée a désiré que la séance fut levée & renvoyée au lendemain Dimanche à sept heures du matin, & M. le Président l'a ainsi prononcé.

Et signé à la minute, DE CHAZOT, Président; LAMOTHE, Secrétaire, CHANDEZON, Secrétaire; signé aussi, MORIN, GAULTHIER, CISTERNES, DE LA COLOMBE, & autres.

Du Dimanche seize mai mil sept cent quatre-vingt dix, à sept heures du matin.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a demandé à l'Assemblée si elle ne jugeroit pas à propos de faire une adresse à l'Assemblée Nationale, une au Roi, & une lettre à M. de la Fayette, Commandant de la Garde nationale parisienne.

Cette proposition a été agréée avec transport.

Il s'est élevé quelques difficultés sur l'expédition des adresses au Roi & à l'Assemblée Nationale.

Quelques membres ont demandé qu'il fut nommé des Députés pour les aller présenter.

D'autres ont prétendu que la voie de la poste étoit plus convenable.

Ce dernier parti a été adopté par l'Assemblée.

Il s'est agi ensuite de savoir si l'adresse à l'Assemblée Nationale devoit lui être transmise par l'organe des Députés à l'Assemblée Nationale des divers Départemens, Villes ou Districts, ou par celui de son Président, & il a été reglé qu'elle devoit être envoyée à M. le Président de l'As-

ſemblée Nationale, avec priere de la mettre ſous les yeux de l'Aſſemblée.

A l'égard de l'adreſſe au Roi, il a été décidé qu'elle ſeroit envoyée directement à SA MAJESTÉ.

Ces points reglés, un Secrétaire a fait lecture d'un projet d'adreſſe à l'Aſſemblée Nationale, lequel a été adopté ſans réclamation.

Pluſieurs moyens ont été indiqués, & divers articles propoſés pour cimenter & étendre la fédération projettée.

Après bien de débats, l'Aſſemblée s'eſt fixée aux articles qui ſuivent.

ARTICLE PREMIER.

1°. Les Départements, Villes, Diſtricts ou Cantons qui n'ont point députés & qui ne ſont pas repréſentés dans l'Aſſemblée, ſeront admis en tout temps à adhérer à la fédération.

2°. A cet effet, ils devront manifeſter leur vœu par des délibérations préciſes & régulieres, concertées entre les Gardes Nationales & les Municipalités, à telle Ville ou Municipalité, faiſant partie de la fédération, qui leur conviendra le mieux.

3°. Ils auront la faculté ou de nommer deux Députés pour prêter le ſerment devant la Garde Nationale ou la Municipalité à laquelle ils ſeront adreſſés, ou bien ils pourront prier leſdites Villes ou Municipalités de leur envoyer deux Commiſſaires pour recevoir leur ſerment.

4°. Dans tous les cas, il en ſera dreſſé procès-verbal, dont la minute reſtera aux archives de la Ville ou Municipalité devant laquelle le ſerment aura été prêté, &

copie collationnée devra en être adreſſée dans quinzaine au Comité militaire de la Ville de Clermont.

II.

1°. Il ſera établi une communication réguliere, & une correſpondance très-active, entre tous les Départements, Diſtricts, Villes & Cantons qui ont aſſiſté ou adhéré, ou qui adhéreront dans la ſuite à la fédération, afin de s'avertir réciproquement de tout ce qui pourra intéreſſer les Gardes Nationales, la liberté & la tranquillité publique.

2°. Pour faciliter cette correſpondance, il ſera formé au moins dans chaque chef-lieu de Département & de Diſtricts, & s'il ſe peut, dans chaque chef-lieu de Canton, des Comités militaires, compoſés de la maniere qui ſera jugée convenable ſuivant les localités.

3°. Les membres de ces Comités ſeront choiſis, autant que faire ſe pourra, parmi les Gardes Nationales du reſſort des Départements, Diſtricts ou Cantons.

Enſuite MM. les Commiſſaires ont fixé l'Aſſemblée ſur la néceſſité de terminer la formule du ſerment fédératif qui devoit être prêté dans la matinée. La rédaction qu'ils ont préſentée, a mérité l'approbation de l'Aſſemblée, & a été arrêtée ſans aucun changement, en ces termes.

» Nous jurons ſur l'autel de la patrie, en préſence du » Dieu des armées, d'être fideles à la Nation, à la Loi, » & au Roi. »

» Nous jurons de réunir toutes nos forces pour la défenſe, » le maintien de la Conſtitution, & pour l'exécution des » Décrets de l'Aſſemblée Nationale, acceptés ou ſanctionnés » par le Roi. »

» Nous jurons de nous prêter toujours les ſecours réci-
» proques, que pourront néceſſiter les circonſtances contre
» toute attaque intérieure & extérieure, & de veiller ſans
» ceſſe au bon ordre & à la tranquillité publique.

MM. les Officiers Municipaux ſont venus en corps & en grand coſtume, faire une viſite d'honneur à l'aſſemblée : M. Moneſtier, premier Officier Municipal, portant la parole, au nom de ſes collegues, a fait un compliment qui a été entendu avec toutes les démonſtrations de la plus parfaite ſatisfaction.

MM. les Officiers Municipaux s'étant de ſuite retirés, l'Aſſemblée a arrêté qu'il leur ſeroit fait une députation à la maiſon commune, que cette députation ſeroit compoſée de deux repréſentans de chaque Diſtrict, qui ſeroient chargés de leur exprimer la vive reconnoiſſance dont leurs procedés & leur attention avoient pénétré l'Aſſemblée, que les mêmes Députés ſe tranſporteroient delà au Comité militaire, pour lui témoigner auſſi les ſentimens de gratitude & de fraternité de l'Aſſemblée, & le deſir qu'avoient tous MM. les Députés d'entretenir avec le plus grand ſoin, l'alliance ſolemnelle qui alloit être formée avec la Garde Nationale de cette Ville.

Sur les dix heures, au ſignal convenu d'un coup de canon, MM. les Députés rangés par Diſtrict, & ſuivant l'ordre déterminé par le ſort, ayant à leur tête M. le Préſident, ſont partis du Couvent des Cordeliers ; ils ont défilé deux à deux, le ſabre nu à la main, pour ſe rendre ſur la place d'armes, dite communement la place de Jaude, où les trois bataillons de la Garde Nationale de Clermont-Ferrand, & le bataillon des Chaſſeurs d'Auvergne étoient

dejà en bataille, formant trois côtés d'un quarré long, le quatrieme devant être rempli par MM. les Députés; ils s'y ſont rangés en bataille ſur deux de hauteur, après avoir défilé devant les troupes au ſon des tambours & de la muſique.

Au centre de ce quarré, étoit élevé l'autel de la patrie, ſurmonté d'un arc de triomphe, & décoré de feſtons aux couleurs de la Nation, & de médaillons ſur leſquels on liſoit ces mots, *la Nation*, *la Loi*, *& le Roi*; tous les angles de l'autel tant intérieurs qu'extérieurs, étoient occupés par des ſentinelles des Gardes Nationaux & des Chaſſeurs du bataillon d'Auvergne. Sous la tribune pratiquée ſur le derriere de l'autel, étoient deux pieces de canon ſur leurs affuts, & au milieu d'elles une partie de la compagnie des canoniers pour les ſervir; l'autre partie étant occupée ſur d'autres places où on avoit également placé des pieces de canon pour répondre aux deux premieres, & annoncer aux quartiers éloignés de la place d'armes, & au peuple des campagnes, les momens intéreſſants de cette auguſte cérémonie.

Après l'arrivée de MM. les Députés, un corps de troupes ayant la muſique & les tambours à ſa tête, s'eſt détaché pour aller chercher & eſcorter MM. les Officiers Municipaux; à leur arrivée, ils ſe ſont placés dans des fauteuils diſtribués à cet effet, autour de l'autel de la patrie.

MM. les Ecoliers de la Ville, ayant à leur tête leurs ſupérieurs & inſtituteurs, ſe ſont enſuite préſentés, & ont pris place en avant des troupes aux deux côtés de l'autel.

Un des Aumoniers de la Garde Nationale de Clermont, y eſt alors monté pour y célébrer le St. Sacrifice de la Meſſe,

après laquelle, MM. les Députés ayant M. de Chazot à leur tête, ont traverſé la place d'armes, ſe ſont approchés de l'autel, par une marche de flanc, & ſe ſont rangés au devant ſur quatre de hauteur.

M. de Chazot, Colonel de la Garde Nationale, eſt monté à la tribune, & y a prononcé un diſcours analogue aux circonſtances & à la cérémonie, qui a obtenu les plus vifs applaudiſſemens.

M. Montbrizet-de-Montfleuri, l'un des Députés de la Ville de Brioude, a de ſuite occupé la tribune, & prononcé un diſcours dans les mêmes principes, qui a été également applaudi.

Après quoi, M. le Préſident de la fédération, revenu à la tribune, ayant annoncé la preſtation de ſerment, a levé le bras droit, armé d'un ſabre, & à haute & intelligible voix, a prononcé le ſerment civique & fédératif que MM. les Députés, le ſabre pareillement élevé, ont tous confirmé, en prononçant fortement les mots, *nous le jurons.*

MM. les Officiers Municipaux, ont fait prêter le ſerment civique, à MM. les Ecoliers, qui tous avec alégreſſe, ont répété, *nous le jurons.*

MM. les Députés & Officiers Municipaux retournés à leur premiere place, le célébrant a entonné le *Te Deum*, au bruit de toute l'artillerie & des cloches de la Ville.

La cérémonie achevée, MM. les Officiers Municipaux ont parcouru intérieurement le bataillon quarré, enſuite ils ſe ſont placés à la tête de MM. les Députés, pour ſe rendre au couvent des RR. Peres Capucins, où MM. de la Garde Nationale avoient fait préparer une ſeconde fête militaire; la moitié des troupes ouvroit la marche, & l'autre

partie la fermoit, tous défilant devant l'autel de la patrie, au bruit de plusieurs salves d'artillerie.

Et signés à la minute, DE CHAZOT, Président; LAMOTHE, Secrétaire; CHANDEZON, Secrétaire; signés aussi, MEYRAND, CHALAMBEL, RICHARD, ROUSSEIRE, BORT, & autres.

Du Lundi dix-sept mai, huit heures du matin.

On a publié les noms des membres de l'Assemblée, qui avoient été choisis pour aller en députation visiter MM. les Officiers Municipaux, & MM. du Comité militaire.

SAVOIR:

MESSIEURS,

DAUGEROLLES.
DE TREMEUGES, cadet.
DALINCOURT.
LACOMBE.
CUEL.
BURIN-DESROZIERS.
MAILLARD.
CAMPAGNE.
RIBEYRE.
CHAUVAIN.
MILANGES.
CULHAT.
VIGOUROUX-DES-GRANSVAUX.
DE BARANTE.
MANDON.
PISSIS.
SERVANT.
CAISSET.
HÉBRARD.
DUFAYET.
BERTRAND.
LAFOND.
BONNEFONT.
FOURNIER-DE-CERISE.
MURAT-DE-SISTERIERES.
ANDRÉ.
BRAVARD.
PRADIER.

Ces Meſſieurs revenus, ont rapporté que M. Milanges portant la parole, au nom de la députation, avoit adreſſé les compliments ci-après.

A MM. les Officiers Municipaux.

» MM. appellés dans vos murs, pour s'unir par une ſainte » fédération, au moment de les quitter, les Députés des Gar- » des Nationales ſe font un devoir de venir vous témoigner » combien ils ſont ſenſibles aux prévenances, aux amitiés » que vous avez bien voulu leur faire. »

» Chargés par les Décrets de l'Aſſemblée Nationale de » veiller à l'ordre & à la tranquillité publique, nous avons été » édifiés, MESSIEURS, de la maniere avec laquelle vous rem- » pliſſez ces fonctions importantes, & nous avons vû ſur-tout, » avec la plus vive ſatisfaction, le concert qui regne entre » vous & la Garde Nationale de cette Ville. »

» Imiter un pareil exemple, concourir avec nos Munici- » palités au bien général, tel eſt le vœu de chacun de nous.

» Nous nous empreſſerons, MESSIEURS, de rendre compte » à nos Commettans de l'accueil flatteur, avec lequel vous nous » avez reçu, & nous ſommes aſſurés d'avance, qu'animés » des mêmes ſentimens que nous, ils chercheront toujours » à reſſerrer les nœuds de l'amitié & de la fraternité qui » viennent de nous unir. »

A MM du Comité militaire.

» Nous avons hier juré, *braves & chers Camarades*, ſur » l'autel de la patrie, une fraternité, une amitié inviola- » bles. Prêts de nous ſéparer de vous, nous venons vous » renouveller aujourd'hui de la part des Gardes Nationales » fédérées les mêmes ſentimens. »

» Flattés d'être leurs organes, nous voudrions vous peindre » ceux qui pour toujours les attachent à vous; mais vous le » savez, *braves & chers Camarades*, il en eſt qu'on ſent » mieux, qu'on ne peut les exprimer. Tels ſont ceux que » nous éprouvons dans le moment; daignez ſuppléer aux » expreſſions qui nous manquent pour vous les témoigner; & » rappellez-vous toujours que nous ſommes à jamais vos fre- » res & vos amis. »

A peine le rapport étoit-il fini, qu'on a annoncé MM. du Comité militaire de la Garde Nationale de Clermont qui venoient, en ſon nom, viſiter & complimenter l'Aſſemblée.

La députation étoit compoſée de

MESSIEURS,

NOURRY.	SAUVAT.
DESSAIGNES.	PIERRON.
GASCHIER.	BUGHON.
DELBESSE.	TEYRRAT.
BLANCHARD.	DESSANGES.
MILLEROUX.	MONTADER.
TREBUCHET.	VERNIETTE.
MEYRAND.	CHANDEZON.
CHELLE aîné.	FOURNIER.
LAMBERT.	LANGLE fils.
GENEIX.	

M. Lambert a porté la parole au nom de ces Meſſieurs, & a dit:

» Meſſieurs, la Garde Nationale de Clermont, par l'or- » gane de ſon Comité militaire, vient remercier ſes freres

» d'armes des marques d'amitié qu'elle reçoit de leur part. » Rien ne peut égaler la ſenſibilité dont elle eſt affectée, » que le zele qu'elle employera toujours, pour leur en té- » moigner ſa reconnoiſſance. »

» Nous avons fait ſerment de verſer notre ſang pour le » bonheur de la Nation, pour l'exécution des Loix, & pour » la fidélité que nous devons au plus cher des Rois. Les » braves Auvergnats ont encore le même courage que leurs » ancêtres ont fait voir dans les ſiecles les plus reculés, » & nous l'emploierons avec nos freres d'armes pour le » ſoutien de la nouvelle Conſtitution. »

La députation a été reconduite par un grand nombre de membres de l'Aſſemblée.

M. Romeuf de la Valette a demandé la parole & a dit :

» MESSIEURS, s'il étoit un militaire qui eut ſervi pendant qua- » rante ans avec un zele égal, ſa patrie & ſon Roi, ſi n'ayant » jamais eu d'intérêt que la gloire de ſon ſouverain & le » bonheur des citoyens, dans des circonſtances terribles & » parmi les orages du deſpotiſme, en priſe avec un peuple op- » primé, il eut préféré de ſervir ſon pays, au péril d'être » mille fois ſacrifié aux ennemis de ſa patrie ; ſi par ſa » vigilance, ſes efforts & ſon patriotiſme, il eut écarté de » la Province, tous les maux qui ont fait de tant d'autres, » un théatre d'horreurs, & que par ſes ſoins généreux, il eût » raſſemblé l'élite de tous les vrais patriotes des Départe- » mens, pour jurer avec eux de vivre & de mourir fideles » à la Nation, à la Loi & au Roi, ſi en préſidant dans » cette auguſte aſſemblée, il ſe fut montré auſſi conciliant » qu'il ſeroit valeureux & terrible au milieu des combats, je de- » mande, MESSIEURS, ſi je n'aurois pas exprimé le vœu de tous

» les bons Citoyens, & rempli un devoir, en demandant » qu'il ſoit nommé Général des Gardes Nationales confédé- » rées, & que la préſente motion lui ſoit affectée en adreſſe, » & inſérée dans le procès-verbal, comme un monument » éternel de notre reconnoiſſance, de notre juſtice & de no- » tre patriotiſme. »

Toute l'Aſſemblée a témoigné à M. le Préſident les ſentimens dont elle étoit pénétrée pour lui, & lui a voté des remerciments.

Mais ſur la motion qui avoit été faite de le nommer Général de la confédération, un honorable membre, ayant obtenu la parole, la combattue en ces termes.

» MESSIEURS, forcé par la voie impérieuſe du devoir & » des obligations qui m'ont été impoſées, je fais en cet inſ- » tant le ſacrifice des ſentimens les plus chers à mon cœur. »

» Oui, je me plais à en faire l'aveu : ſi je ne conſultois que » le ſentiment qui m'anime, je briguerois l'avantage d'être » le premier à proclamer pour notre Commandant le brave » & reſpectable Préſident de cette Aſſemblée. »

» Et certes, ſes talens militaires, ſes vertus, ſon patrio- » tiſme, le généreux abandon qu'il vient de faire parmi » vous, MESSIEURS, de ſes titres ; ſa conduite ferme & pru- » dente dans ces temps orageux, la paix qu'il a ſû conſerver » dans cette Ville, & par contre coup peut-être dans le » reſtant de la Province ; tout ſembleroit devoir lui aſſu- » rer cette place. »

» Mais il m'en coute à le prononcer, au nom du can- » ton que j'ai l'honneur de repréſenter, nous ne pouvons » accorder à qui que ce ſoit un titre de cette nature. »

» Tous les genres d'oppreſſion, les braves & généreux

» Montagards les ont éprouvés, les malheurs les ont ren-
» dus méfiants, pardonnez leur ce sentiment, hélas! il n'étoit
» pas fait pour ces ames franches & naives »

» Semblables à ces aveugles, à qui un art secourable
» vient de rendre la vue, ils marchent, pour ainsi dire, en-
» core à tatons dans la carriere de la liberté. Tout, à cha-
» que pas, les frappe d'étonnement, de crainte & d'ad-
» miration. Aucune de leur marche n'est encore sure, au-
» cune action ne leur paroît encore indifférente. »

» En me faisant l'honneur de me députer parmi vous,
» MESSIEURS, allez jurer, m'ont-ils dit, au nom de nous tous,
» une alliance inviolable à nos freres, à nos amis; allez, sans
» crainte d'être démenti, leur jurer que nous sommes prêts
» de verser jusques à la derniere goutte de notre sang, pour
» maintenir la liberté que nous venons d'acquérir, & pour
» nous défendre contre toute espece d'oppression. Guidés
» par le sentiment qui doit animer tout bon François, c'est-
» à-dire, tout homme libre, & conduit par des chefs que
» nous aurons choisis, nous volerons par-tout où le danger
» nous appellera; allez nous confédérer, mais rien de plus. »

» Attendons d'ailleurs, MESSIEURS, l'organisation des Gar-
» des Nationales que l'auguste Assemblée nous promet,
» pour donner à ces précieux établissemens, la forme, la
» consistance & le dégré de perfection dont ils sont suscep-
» tiples; attendons qu'elle ait prononcé: agir autrement,
» seroit peut-être une imprudence, une précipitation con-
» damnable. »

» Je demande donc, MESSIEURS, qu'en attendant l'orga-
» nisation promise, il soit différé à la nomination d'un Com-
» mandant général; déclarant que si avant ce terme, la
» nécessité exigeoit notre réunion, nous obéirons, selon

» la méthode des troupes reglées, à l'Officier le plus élevé ou le plus ancien en grade, ou à celui que vous jugerez à propos de choisir, & dont les pouvoirs cesseront » avec l'Assemblée. »

Plusieurs membres ont demandé instamment à répondre au préopinant; mais M. le Président a représenté à l'Assemblée que ceci le regardant personnellement, il la supplioit de l'entendre.

» J'ose prier, a-t-il dit, l'honorable membre de me permettre de décider la question, & d'être parfaitement » convaincu que jamais je n'ambitionai le moindre titre. » Depuis quarante ans, j'ai l'honneur de servir le Roi aux » dépens de ma fortune, je continuerai de servir la patrie » avec le même désintéressement. Quant aux peines que j'ai » constamment prises pour maintenir la tranquillité publique, je serai toujours trop payé par les assurances de » l'attachement & de l'estime de tous MM. les Députés des » Gardes Nationales des trois Départements du Puy-de-» Dôme, du Cantal & de la Haute-Loire. »

Là-dessus un membre a proposé un arrêté en ces termes:

» L'Assemblée ayant cru devoir différer, jusqu'après l'organisation des Gardes Nationales, la nomination d'un » Général de la fédération, a unanimement arrêté de continuer à M. de Chazot le titre & les fonctions de Président & Commissaire-général de l'Assemblée fédérative » jusqu'à nouvelle Assemblée. »

Cette motion a été ajournée à la séance du soir, attendu qu'il étoit trop tard pour la discuter, & que la plus grande partie des membres de l'Assemblée étoient déja sortis, en conséquence M. le Président a levé la séance, & indiqué celle du soir à six heures.

Et signés à la minute, DE CHAZOT Président, LAMOTHE Secrétaire; CHANDEZON, Secrétaire.

Du Lundi dix-sept mai, six heures du soir.

L'Assemblée formée, & avant l'ouverture de la séance, M. le Président a dit :

» MESSIEURS, il m'est revenu que l'honorable Assemblée » n'avoit pas généralement saisi ce matin, le sens de mes » expressions relatives à la motion d'élire un Général des » Gardes Nationales, ici représentées par MM. les Députés; je lui demande donc l'agrément de m'expliquer de » nouveau sur cet article. »

» Ma délicatesse, ma façon de voir les choses & la justice que je ne cesserai de me rendre, ne me permirent » jamais de servir l'Etat & le Roi, sous l'espoir de quelques traitements particuliers, ni même celui d'arriver ou participer à des dignités flatteuses. En tout temps » j'exposai généreusement mes jours; en voici la preuve, » MESSIEURS, depuis quarante années de travail, de zele & » d'exactitude, je n'ai reçu nulle récompense militaire; » j'ai constamment méprisé d'en former les demandes, & » j'attends avec raison que le pouvoir exécutif retabli suivant le desir de la Nation m'en juge vraiment digne. »

» En conséquence, je supplierai tous les membres de l'Assemblée, dont les vœux m'étoient propices, d'avoir la bonté » de suspendre au moins jusqu'à l'organisation sanctionnée » par Sa Majesté des Gardes Nationales du Royaume. »

» Je n'ambitionne, MESSIEURS, en méritant votre estime, » que de soutenir, au gré de mes braves Camarades, la reputation d'un patriote dévoué & d'un déterminé soldat citoyen.

Enſuite la motion ajournée à la ſéance actuelle a été repriſe, mais pluſieurs membres ayant penſé que leur pouvoir ne les autoriſoit pas à nommer un Préſident de la fédération, & qu'ils ne pouvoient ſans leur participation engager leurs Commettans, la motion a été retirée. Alors on a demandé dans pluſieurs parties de la ſalle, qu'il fut délibéré ſur l'établiſſement d'un Comité fédératif qui repréſenteroit la préſente aſſemblée, juſqu'à ce que la confédération put nommer légalement un chef.

Cette propoſition a encore éprouvé beaucoup de difficultés & d'oppoſitions, & d'après une longue diſcuſſion, il a été arrêté qu'il ne ſeroit point établi, quant à préſent, un Comité général fédératif, ſoit pour ne pas donner trop de prépondérance à aucune des Villes de la fédération, ſoit encore parce que les Comités militaires & de correſpondance qui ſeroient établis dans chaque chef-lieu de Diſtricts & dans les Cantons, diſpenſoient d'un Comité général.

Enfin ſur la demande qui a été faite de déſigner un lieu pour le depôt des procès-verbaux, adreſſes & autres pieces dont les minutes doivent être conſervées ſuivant les précédentes délibérations de l'Aſſemblée, il a été unanimement arrêté que M. le Préſident & MM. les membres du Comité militaire de la Garde Nationale de Clermont, ſeroient priés de vouloir bien en recevoir le dépôt dans leurs archives.

Sur quoi M. le Préſident de l'Aſſemblée, Préſident auſſi du Comité militaire de cette Ville, a dit que le Comité militaire étoit trop flatté de cette marque de confiance de la part de l'aſſemblée des braves Camarades de la fédération, pour ne pas s'en charger avec autant d'empreſ-

sement que de plaisir. Il a promis que le Secrétaire du Comité militaire seroit autorisé à recevoir cette intéressante collection dans les archives, à donner reçu de toutes les pieces, & même à en délivrer des expéditions, à la réquisition des Gardes Nationales fédérées.

Ensuite l'Assemblée a entendu la lecture de l'adresse au Roi & la lettre à M. de la Fayette; elle les a approuvées & a décidé qu'elles seroient signées ainsi que l'adresse à l'Assemblée Nationale, par tous les Députés des Gardes Nationales de la fédération; & comme il étoit trop tard, & que toutes les expéditions n'étoient pas achevées, la signature des procès-verbaux & autres pièces a été renvoyée à demain, six heures du matin, & M. le Président a levé la séance.

Et signé à la minute, DE CHAZOT, Président, LAMOTHE, Secrétaire; CHANDEZON, Secrétaire.

Du Mardi dix-huit mai, six heures du matin.

L'Assemblée formée, on a fait la lecture des derniers procès-verbaux, & de la liste de MM. les Députés, à laquelle il a été fait les changemens & corrections qui ont été indiqués, & la liste a été définitivement arrêtée.

La séance s'est terminée par un discours de remerciment que M. le Président a adressé à l'Assemblée, & dont l'impression & l'annexe aux procès-verbaux ont été demandés & arrêtés. L'Assemblée a voté des remercimens à MM. les Secrétaires sur la redaction des procès-verbaux, lettres & adresses, & de suite on a procédé à la signature de toutes les pieces, après laquelle l'Assemblée s'est dissoute.

Et signé à la minute DE CHAZOT, Président, LAMOTHE Secrétaire,

Secrétaire ; CHANDEZON, Secrétaire, & signé aussi VARENNES, BOISRIGAUD, FEUILHAND, DALBINE, CHALAMBEL, CISTERNES, GAULTHIER-DE-TREMEUGES cadet, ROUX & un grand nombre d'autres.

DISCOURS prononcé par M. DE CHAZOT, Président, à la premiere séance de l'Assemblée fédérative.

MESSIEURS,

RENouveller sur l'Autel de la patrie, en présence du Dieu juste, mais inexorable, qui lit dans le fond des cœurs, & juge les intentions des hommes, le serment solemnel, d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi, & de demeurer inviolablement attachés à la nouvelle constitution; contracter, par un vœu unanime, l'engagement sacré de maintenir de toutes nos forces, & au péril de notre vie, l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale, nous promettre respectivement assistance & secours, former entre nous une alliance indissoluble, la signer, s'il le faut, de notre sang, arrêter le projet imposant d'une fédération générale, tels sont, MESSIEURS, les grands motifs qui ont déterminé la garde nationale de Clermont-Ferrand, à appeller dans ses murs des Députés des gardes nationales du Puy-de-Dôme, du Cantal & de la Haute-Loire, pour ne faire avec eux qu'une même famille, & délibérer en commun.

Nous sommes tous Citoyens, MESSIEURS, tous bons Citoyens; le même esprit doit donc nous animer : livrons-

nous, livrons-nous ſans reſerve à l'amour de la patrie, à ce ſentiment noble & pur, ſeul capable de nous élever à la dignité de notre origine, de nous unir par affection, de produire entre nous ce reſpect fraternel, cette eſtime réciproque ſans leſquels il n'y a point de mœurs, ſeul capable de nous rendre tous ſoldats, & de faire de chaque ſoldat un héros.

Voilà, MESSIEURS, voilà les beaux exemples que nous avoient laiſſé les braves & généreux francs, que l'ambitieuſe Rome eſſaya pendant ſi long-temps de réduire aux fers; elle remporta ſur eux des avantages, mais n'en fit jamais des eſclaves. Envain les diperſat-elle pour affoiblir leur patriotiſme, ils ſurent vaincre tous les obſtacles, traverſer courageuſement les mers d'Afrique, affronter les Troupes qui ravageoient les Gaules, & revenir couverts des lauriers de mars, au milieu de leurs foyers chéris.

Rendons-nous dignes, MESSIEURS, de ce peuple illuſtre, apprenons à l'univers que, comme lui, nous ſumes reconnoître des loix, & un Roi pour régner par elles, mais que, comme lui auſſi, nous ſentimes de tout temps le prix de la liberté, & ſi on lit encore dans l'hiſtoire obſcure de quelques regnes qui ne méritent pas d'être comptés, que le deſpotiſme & la tyrannie en force nous retinrent priſonniers au ſein même de notre pays, qu'on diſe de nous comme de nos premiers peres : ils furent vaincus, mais jamais eſſentiellement changés ni ſoumis.

Voulez-vous, MESSIEURS, bien juger de la comparaiſon? tranſportez-vous d'idée dans cette Aſſemblée auguſte, qui s'occupe avec autant de courage que de ſuccès du bonheur

de tous. Parcourez les travaux des dignes Députés qui y ont apporté l'esprit & le caractere da la Nation, voyez ce qu'ils ont fait depuis qu'ils vous ont restitué le droit de penser & d'agir ; voyez ce qu'ils font chaque jour, & pénétrés vous-même de votre propre grandeur, ne craignez pas de vous donner hautement le titre glorieux de dignes successeurs du premier peuple du monde.

Pour moi, MESSIEURS, je renonce bien volontiers, & sans prétendre qu'on me sache gré de ce sacrifice de chimeres, je renonce à toute sortes de titres ; mais j'excepte celui-la, le seul dont je me sois toujours honoré, le seul qu'il soit permis d'ambitionner, & le seul auquel je tiendrai jusqu'à mon dernier soupir.

J'acheve ma profession de foi, MESSIEURS, & j'ajoute que plus je refléchis sur la révolution présente, plus j'y trouve de motifs d'en admirer & bénir les auteurs, vous le savez, MESSIEURS, nous étions sans loi, sans Roi, & si j'ose le dire, sans citoyens ; nous n'avions que des abus, & des hommes distingués & nourris par des abus. Maintenant nous avons des loix, nous avons un Roi, non je me trompe, ce n'est pas un Roi, c'est un Pere qui aime autant son peuple qu'il en est adoré. Nous avons une patrie & vingt millions de citoyens. Ah ! MESSIEURS, rendons graces, oui rendons grâces à l'être suprême d'avoir prolongé nos jours jusqu'à cet âge qui va devenir, n'en doutez pas, le véritable & le seul véritable âge d'or.

Cependant, MESSIEURS, quelques puissants que soient les motifs de notre confiance, gardons-nous bien de perdre de vue nos ennemis ; ils ne cessent pas de nous épier, & de chercher les occasions de prolonger notre martyre,

je dis martyre, car c'en étoit un, & le plus cruel de tous, d'être obligés comme nous l'avons été pendant des ſiecles entiers, de faire violence à notre énergie. Ayons par-tout des yeux ouverts & des bras armés, j'offenſerois mes camarades de leur demander du cœur. Uniſſons-nous, MESSIEURS, contractons d'abord en famille le pacte ſacré de vivre & mourir pour le ſalut de la patrie; faiſons connoître enſuite nos principes à nos voiſins, communiquons leur le deſſein de nous confédérer avec eux, afin que de chainon en chainon toutes les parties de ce vaſte empire ſe trouvent unies, & forment un enſemble formidable qui en impoſe à tous ſes ennemis.

DISCOURS prononcé par M. DE CHAZOT, Commandant les Chaſſeurs & la Garde Nationale, & Préſident de la Fédération, avant le ſerment fédératif.

MESSIEURS,

PEndant que les Repréſentans de la Nation, après avoir courageuſement renverſé un édifice barbare, élevent une conſtitution libre, digne d'un Peuple brave & éclairé, les Citoyens de toutes les contrées de la France s'uniſſent & ſe confédérent, les armes à la main, pour le maintien de cette conſtitution: ils jurent, ſur le glaive terrible de la liberté, de la défendre juſqu'à leurs derniers ſoupirs. Jamais, dans les temps anciens & modernes, on ne fit un plus beau ſerment. Jamais la France ne préſenta un ſpectacle plus auguſte

& plus imposant : on y voit par-tout la force publique si longtemps tournée contre les Peuples par leurs tyrans, armée aujourd'hui pour établir le regne de la justice & de la loi.

Ce n'est plus le démon du fanatisme qui aiguise des poignards, allume des bûchers & invente des supplices ; les François n'obéissent plus, comme autrefois, à l'esprit de parti qui désola la France des horreurs de la guerre civile ; ce n'est plus le nom d'un corps puissant ou d'un homme qui sont le signal de ralliement. La liberté, la patrie, la nation, la loi & le Roi, voilà les noms chers & sacrés à tout bon François.

La liberté, comme un attribut inséparable de l'homme.

La patrie, comme l'objet de toute son affection.

La Nation, parce qu'à elle seule appartient la puissance souveraine.

La loi, comme étant l'expression de sa volonté.

Et le Roi, parce qu'il est le Magistrat suprême institué pour l'exécution de cette volonté.

Quand un Peuple s'arme pour défendre de pareils droits, il doit demeurer vainqueur. Quand il s'appuie fièrement & constamment sur l'épée de la liberté, il doit profiter de sa victoire. La Nation françoise ne s'est pas contentée de prendre, pendant quelques moments, les armes pour repousser les efforts du despotisme & de l'aristocratie, qui vouloient perpétuer son oppression. La haine de la tyrannie, l'amour de la liberté armerent, en un jour, dans Paris, deux cents mille Citoyens. Les mêmes sentiments se firent entendre à la fois dans tous les cœurs françois ; tous prirent les armes, tous jurerent de secourir l'Assemblée nationale & leurs freres les Parisiens Ces sentiments existent encore dans toute leur

énergie ; & depuis la révolution glorieuſe du mois de juillet, la France eſt reſtée conſtamment en armes. Les François, inſtruits par les malheurs de leurs Peres, ont conſervé cette défiance ſalutaire qui caractériſe un Peuple jaloux de ſa liberté. Des Gardes nationales, créées en déſordre, ont été organiſées. Par-tout elles ont maintenu l'ordre. On les a vues même quelquefois s'éloigner de leurs foyers, & porter courageuſement du ſecours à des contrées voiſines. Aujourd'hui elles ſe rapprochent, & ſe confédérent, pour maintenir à jamais leurs droits, par la réunion perpétuelle de leurs forces.

Quelle autre Nation ſe montra plus digne de la liberté ! Non, MESSIEURS, cette liberté n'eſt plus un problême, car vous êtes ici armés pour elle ; vous ne la perdrez plus, parce que vous ne ceſſerez pas d'être armés. Vous renouvellerez tous les ans, au champ de mars, l'alliance ſublime & formidable que vous allez contracter. Toujours dirigés par la loi, vous mettrez un frein à toutes les ſortes d'ariſtocraties que la conſtitution a détruites, & à un ennemi plus dangereux encore, le deſpotiſme miniſtériel, qui tantôt fût en France le ſoutien des corps ariſtocratiques contre la Nation, & tantôt ſe ſervit de la Nation, pour abaiſſer ces corps qui portoient ombrage à l'autorité royale.

L'Hiſtoire politique des François ne préſente guere qu'un combat perpétuel entre les Rois, les Princes, les Grands, le Clergé & les Miniſtres, dans lequel la Nation n'ayant point de défenſeurs, ou n'ayant que des défenſeurs avilis, le réſultat fut toujours le malheur du Peuple. Enfin, après des ſiecles de ſervitude & d'oppreſſion, les François, connoiſſant le grand principe de la volonté générale, ont renverſé un

édifice qui étoit l'ouvrage de l'intérêt privé, & établi sur ses ruines une constitution fondée sur l'égalité de droits qui doit exister entre des êtres de la même nature. 32.

Je vois, MESSIEURS, dans cette constitution trois fanaux. les François ne perdront jamais de vue, trois principaux points de ralliement qui doivent la faire survivre au temps & aux révolutions humaines. La déclaration de droits qui en est la base, & doit être à jamais la bousſole & la regle des Représentants de la Nation; la permanence de nos Assemblées législatives, destinées à lutter éternellement contre les entreprises toujours renaissantes du pouvoir exécutif, enfin la permanence de notre Garde nationale, qui doit être l'égide immortelle de ces Assemblées & le garant de leur liberté.

L'existence des Gardes nationales doit être tellement liée à la constitution & au corps législatif, que si celui-ci est jamais attaqué, à l'instant le contre-coup en soit senti par la Nation entiere, qu'on puisse sonner l'alarme, & que les ennemis du bien public épouvantés voient leurs perfides manœuvres rompues, avant qu'elles aient pu produire des malheurs.

Reconnoissez donc, ô généreux défenseurs de la patrie! l'illustre partage qui vous est réservé dans notre institution sociale : vous êtes les gardiens de la liberté & de l'égalité qu'elle a établies; c'est à vous qu'il appartient d'assurer la tranquillité intérieure de l'Etat, de protéger les propriétés, l'agriculture, le commerce, de faire jouir tous les Membres de la société des avantages de la paix, & de faire respecter les loix.

N'oublions jamais ce jour affreux où les pouvoirs ministériels & aristocratiques combinés tenterent de dissoudre l'Assemblée nationale, & d'anéantir l'espoir des François.

N'oublions jamais la victoire remportée par la liberté sur la tyrannie. Tous les ans, à la même époque, rappellons nos malheurs, nos triomphes & nos serments. Rappellons les nouveaux complots formés par nos ennemis contre la liberté. La raison triomphante n'a pu encore les rallier à la constitution; ils préferent des titres chimériques à l'honorable qualité de citoyen; ils ont oublié la franchise, la liberté & l'égalité de nos Peres; & prenant une longue usurpation pour un droit, ils s'imaginent encore qu'ils sont nés pour être les premiers de la terre. L'histoire nous atteste que les corps aristocratiques n'ont pas cessé d'agiter & de troubler la Nation. Ils sont anéantis par la loi; mais leur esprit reste encore, & ne se perdra que par une longue habitude.

Veillons donc incessamment sur leurs démarches; & alliant à la générosité d'une Nation victorieuse la défiance d'un Peuple libre, en nous garantissant de leurs attentats, sauvons-les de leurs propres fureurs; & par des mesures respectables, combinées & dirigées par la sagesse, empêchons-les de courir aveuglément à leur perte.

Unissons-nous pour jamais, & formons, en présence du ciel & de la terre, une alliance solemnelle qui soit le ralliement des bons Citoyens, l'effroi perpétuel des méchants & la sureté de tous les François.

Jurons, sur l'autel de la patrie, d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi, & de verser jusqu'à la derniere goutte de notre sang pour assurer l'existence & la liberté de l'Assemblée nationale, qui a si bien établi la nôtre.

Jurons d'employer tous nos moyens pour opérer l'exécution de ses Décrets, pour maintenir la déclaration de nos droits & notre constitution.

Jurons

Jurons de regarder & de dénoncer, comme traîtres à la patrie, tous ceux qui tenteroient de changer la forme actuelle du gouvernement, & de substituer l'inégalité & la volonté d'un seul ou d'un petit nombre à la liberté, à l'égalité & à la loi de la volonté générale, qui sont devenues le patrimoine de tous les François.

Jurons de veiller à la sureté des personnes & à la conservation des propriétés.

Jurons de nous secourir mutuellement contre toutes attaques intérieures & extérieures, de secourir pareillement tous nos Freres, Citoyens des diverses contrées de la France, & de contribuer de toutes nos forces, sous la direction des loix, au maintien de la liberté politique, civile & religieuse consacrée par la constitution.

Jurons enfin de transmettre, pur & sans tâche, à nos enfans, le précieux héritage de cette liberté que nous avons conquise, & de graver de bonne heure dans leurs cœurs le serment solemnel que nous allons prononcer.

Discours prononcé par M. de Montbrizet de Montfleury, Député de la Ville de Brioude.

Messieurs,

L'Invitation honorable que vous avez adressée aux différens Corps de la Province, pour en réunir toutes les forces, ne peut que vous mériter les applaudissemens & les suffrages de tous les bons Citoyens. La ville de Brioude l'a accueillie avec

cet empreſſement & ce zèle que mérite un projet auſſi utile pour le maintien & la conſervation des droits ſacrés de l'homme ſi long-temps méconnus, que l'on vient de nous rendre, & de cette précieuſe liberté dont on a briſé les fers qui la retenoient captive; les ſages meſures que vous prenez pour prévenir les déſordres, pour arrêter les troubles, en étoufferont juſqu'au germe, & elles établiront ſur une baſe ſolide la paix & la tranquillité publique, en oppoſant une puiſſante barriere aux entrepriſes hardies & téméraires de tous ceux qui voudroient en altérer le cours.

Graces ſoient à jamais rendues à nos illuſtres Repréſentants, à ces zèlés défenſeurs des intérêts du Peuple; c'eſt à leur courage intrépide, c'eſt à leurs grands & pénibles travaux que la France ſera redevable de tant de biens, qui doivent pour toujours en aſſurer le bonheur. Cependant la calomnie les pourſuit; elle voudroit les accabler par ſes impoſtures; eh! n'en ſoyons pas ſurpris; ce fut toujours le ſort des bienfaiteurs de l'humanité; mais ils ſe montrent ſourds à toutes les clameurs de l'ignorance, de l'intrigue & de l'ambition; ils n'ont qu'un ſeul but qu'ils pourſuivent ſans relâche, c'eſt d'être utiles, c'eſt de ſervir la patrie; & leur plus douce récompenſe qui ne ſauroit leur manquer, ils la trouveront dans l'eſtime & l'amour des bons Citoyens, dans le bien qu'ils auront fait, dans leur dévouement à la choſe commune, dans leurs ſacrifices même, enfin, dans la pureté de leur intention.

Leur zèle, leur patriotiſme, leur courage doivent être ſans doute pour nous de puiſſans motifs de ſeconder leurs nobles efforts. Ils nous ont acquis la liberté qui vient de nous reconnoître pour ſes enfans; mais encore foible & chancelante, elle a beſoin qu'on la ſoutienne; elle nous tend les

bras pour implorer notre ſecours : François, ſerions-nous aſſez frivoles, le dirai-je, aſſez lâches, pour la laiſſer échapper de nos mains, pour nous la laiſſer ravir, lorſqu'elle s'offre d'elle-même à nous ? Les Peuples ſe ſont toujours armés pour recouvrer leur liberté ou la défendre ; un Athénien, *Thraſibule*, tout rempli d'un ſentiment héroïque, entreprit ſeul & vint à bout, avec une poignée de gens, de délivrer ſa patrie opprimée par trente tyrans ; & avec des reſſources infinies qui ſont entre nos mains, la liberté françoiſe peut-elle avoir quelque choſe à redouter ? ſes ennemis ſont plus nombreux, il faut donc que l'intrépidité & le zèle de ſes défenſeurs redoublent pour la garantir, & des inſultes qu'elle peut eſſuyer, & des dangers qu'elle aura encore à courir ; il nous faut relever notre courage abattu par le deſpotiſme, fortifier nos ames énervées par l'habitude de porter des chaînes, reprendre notre ancienne fierté, que doit nous inſpirer la valeur de nos Peres qui fit trembler le Capitole, & impoſât des loix à la maîtreſſe du monde. La même terre, fécondée par d'auſſi beaux exemples, peut encore produire des hommes qui leur reſſemblent.

Ainſi, tandis que nos auguſtes Repréſentants élevent, avec une courageuſe fermeté, ſur les débris du gouvernement ancien, le ſuperbe édifice de notre conſtitution, dont l'antiquité ne fournit point de modele, & qui doit en ſervir elle-même aux Peuples qui auront aſſez de force & de caractere pour aſpirer à devenir libres, élevent autour d'eux un rempard formidable qui en impoſe à nos ennemis où viennent échouer tous leurs efforts, & qui faſſe diſparoître ce coloſſe d'orgueil qui nous a tenu ſi long-temps dans la dépendance & l'oppreſſion.

Cette cauſe eſt commune entre tous les bons François ; n'ayons donc tous qu'un même eſprit, un même cœur enflammé des mêmes deſirs ; ne formons tous qu'un ſeul corps, qu'un ſeul reſſort ſera mouvoir, l'amour de la liberté. Briſons nos fers pour toujours, ſoyons libres, mais montrons ſur-tout que nous ſommes dignes de l'être. Conſacrons aujourd'hui au bien de la patrie, à l'honneur de la France, à un amour ſans borne pour notre auguſte Souverain, qui ne veut regner ſur nous que par ſes bienfaits, tout ce que nous avons de plus cher ; dépoſons ſur leurs autels nos vœux, nos fortunes & nos vies. Donnons à l'Europe entiere le ſpectacle ſublime & touchant d'une même & nombreuſe famille unie par des nœuds ſinceres & durables, cimentés par un commerce de bienveillance, de ſervice & de vertu : ô France ! ô ma patrie ! quel ſera alors ton état ? quel ſera ton bonheur ?

Citoyens généreux de cette illuſtre Capitale, ſi connus, ſi diſtingués par vos ſentimens patriotiques, qui ſe ſont manifeſtés en pluſieurs circonſtances avec tant d'avantages, veuillez agréer le tribut de reſpect & de dévouement que nous devons vous offrir de la part de nos Compatriotes, qui s'honoreront toujours des témoignages d'affection que vous leur avez donné. Le nouvel ordre de choſes a ſéparé nos intérêts, mais nos ſentimens ne pourront jamais l'être. Nous n'oublierons point que vous avez bien voulu contracter avec nous un engagement ſolemnel d'amitié, d'union & de fraternité : puiſſe-t-elle à jamais durer cette union qui nous flatte, cette union qui nous eſt ſi chere ? puiſſe-t-elle ſe tranſmettre juſqu'à nos derniers neveux ? elle ſera toujours le digne objet de nos deſirs & de nos vœux les plus ardents.

Partagez notre juſte & ſincere hommage, reſpectable

Commandant de cette brave Milice, & qu'il nous eſt ſi flatteur de reconnoître aujourd'hui pour le nôtre. C'eſt l'aſſemblage heureux des plus rares talens militaires, & des vertus plus rares encore de Citoyens qui vous a mérité ces ſentimens ſi diſtingués & ſi univerſels de l'eſtime & de l'affection de tous les bons Patriotes. La liberté naiſſante vous compte parmi ſes plus zèlés défenſeurs; ſolidement établie, elle conſacrera votre nom & votre mémoire dans les faſtes de la Province, qui ſe félicitera toujours de vous avoir eu pour ſon chef.

Discours adreſſé à la Garde Nationale de Clermont, par M. Savin, Député de celle de Brioude.

Chers et braves Compagnons d'Armes,

Quel jour plus heureux pour les Députés des Gardes Nationales réunies ici par le même ſentiment, que celui où ils viennent cimenter avec vous un lien irréfragable de fraternité & de cordialité.

Déja, *braves Camarades*, quelques-unes des Gardes Nationales que nous repréſentons, avoient obtenu de vous une affiliation qui, en ſatisfaiſant leur vœu, leur faiſoit déſirer avec plus d'empreſſement ce moment heureux, où réunies ſous vos drapeaux, elles pourroient de vive voix jurer ſur l'honneur & ſur la patrie, fraternité, alliance & fédération à la ville de Clermont.

Le Royaume a dans cet intervalle changé de face : les noms des Provinces ont été abolis, & dans cette régénération à jamais l'honneur de la France, beaucoup de Villes ont, comme celle de Brioude, été séparées de leur ancienne Capitale, mais les cœurs de tous leurs Concitoyens, je le jure au nom de la Ville dont j'ai l'honneur d'être Député, sont restés les mêmes : en nous séparant de la ville de Clermont, pour la partie administrative, nous sommes toujours François, & comme tels nous nous réuniſſons des quatre parties du Royaume, pour affermir & maintenir la nouvelle Constitution de notre Monarchie.

C'eſt dans cet eſprit de concorde & d'union, que nous ſommes venus nous réunir & répondre à l'invitation de nos chers Camarades de la Garde Nationale de Clermont ; nous leur devons une marque particuliere de notre reconnoiſſance... Le cœur parle mieux que je ne ſaurois l'exprimer.

Périſſe à jamais, ſous nos armes confédérées, l'hydre affreux du deſpotiſme & de la féodalité, que de ſes cendres naiſſe le bonheur de la France : nos bras armés pour la patrie nous aſſurent un ſuccès que la ſaine philoſophie préparoit depuis long-temps. Mépriſons les prétendus ennemis de la nouvelle conſtitution, leurs mouvemens convulſifs annoncent leur agonie, & deviennent le triomphe des bons patriotes.

Eh ! que pourroient les efforts de tous nos ennemis contre le bouclier que le patriotiſme préſente au devant de la liberté. Reunis à nos chers Compagnons d'armes, ne nous occupons qu'à célébrer avec ſolemnité une fédération qui s'étend & ſe propage dans toute la domination de l'empire François. Rendons hommages aux vertus de l'auguſte Monarque qui nous gouverne, au courage de nos dignes Re-

préſentans à l'Aſſemblée Nationale, & aux talens des Commandans de nos Gardes Nationales.

Qu'il me ſoit permis de diſtinguer dans nos éloges l'homme ſage, à qui les vertus politiques & guerrieres ont fait décerner la couronne civique & le Commandement de l'armée citoyenne qui nous raſſemble aujourd'hui ſous ſes drapeaux. Que le nom, DE CHAZOT, ſoit pour tous nos Camarades le mot de l'ordre & de ralliement.

Et vous, braves Camarades, Officiers & Soldats, qui ſervez ſous les drapeaux de ce cher Général, vous avez appris de lui l'art de la guerre, & plus encore, le grand art de maintenir l'union & la paix : inſtruits à l'école des talents & des vertus, ſervez-nous de modele! heureuſes de ſuivre vos traces, nos Gardes Nationales ſe rallieront à vos drapeaux, avec cet empreſſement qu'inſpire la fraternité & le patriotiſme.

DISCOURS prononcé par MM. les Députés de la Ville de St. Flour, à la fédération faite à Clermont-Ferrand, le 15 mai 1790.

MESSIEURS,

VOs Freres du Département du Cantal viennent aſſocier leur milice aux vôtres ; recevoir de votre bouche & vous faire à leur tour le ſerment d'une fédération inviolable pour la cauſe commune, pour la défenſe de la pa-

trie & de la liberté, & pour le maintien de la Conſtitution qui l'aſſure.

Nos vœux hâtoient ce moment déſiré. Dès l'inſtant que nous avons connu celui de la Milice & de la Municipalité à cet égard, la nôtre s'eſt empreſſée de voter pour le choix de ſes Repréſentans. Auſſi-tôt la joie s'eſt emparée de tous les cœurs, & dans ce premier tranſport, chacun briguoit l'honneur de la députation.

Il nous eſt bien glorieux d'avoir réuni tous les ſuffrages; mais ce qui donne un nouveau prix au choix de nos Concitoyens, c'eſt, MESSIEURS, l'honneur d'avoir à traiter avec vous. Nous n'avons pas oublié que votre impoſante milice a été la premiere à nous inviter avec franchiſe & loyauté. Enſuite nous avons vu concourir avec elle votre auguſte Municipalité, ſi reſpectable par ſa force publique, par ſa ſageſſe & pour ſon amour pour la patrie. Enfin nous connoiſſons le mérite du brave Commandant que vous vous êtes donné; votre confiance eſt pour lui un éloge au deſſus de tout autre, & pour nous un garant de ſes talents, de ſes vertus & de ſon patriotiſme.

Des montagnes nous ſéparent; mais de tout temps le même nom, le même ſang & les mêmes intérêts nous uniſſent. Ces liens ſont éternels & ſacrés. La nouvelle diviſion du Royaume ne ſauroit les altérer. Ils vont ſe reſſerrer de plus en plus, recevoir une force nouvelle par le ſerment réciproque de la fédération, pour ſubſiſter auſſi long-temps que que le Puy-de-Dôme & le Cantal.

Nous oſons nous flatter que nous n'aurons pas beſoin de vos bras, & que nos freres ne vous ſeront pas néceſſaires. Nos ennemis communs connoiſſent trop votre bravoure & la

nôtre, pour oſer tenter nos courages. Leur foibleſſe jointe à leur injuſtice, leur imprimera la terreur, déconcertera leur audace, & ne leur laiſſera de reſſource que dans l'impuiſſance d'une rage muette : ſi jamais cette confiance nous trompoit, ſi des périls nous ménaçoient, ſi la revolte agitoit ſes tiſons, ſi des ennemis ſe montroient, qu'ils tremblent ! notre premiere loi, celle qui n'a pas beſoin de ſanction, parce qu'elle eſt née avec nous, c'eſt l'amour & la défenſe de la patrie. Le plus beau de nos droits ſeroit dans le beſoin de compter ſur le ſecours de nos armes. Dans nos périls, le plus ſacré de nos devoirs ſeroit de combattre pour vos foyers & pour vos vies : vous aſſurer la paix & la victoire au prix de notre ſang, ou de mourir avec vous ſous l'étendard de la patrie & de la liberté.

Tels ſont, MESSIEURS, nos ſentimens perſonnels ; tels ſont les ſentimens de nos Concitoyens dont nous ſommes les organes. Retenus dans le ſein de leur Ville, ils ne s'occupent pas moins de ce grand jour. Dans ce moment leur cœur prononce le ſerment que notre bouche exprime : & il n'en eſt aucun qui ne partage avec nous l'enthouſiaſme de cette auguſte cérémonie.

Nos peres n'en ont pas vu de ſemblables ; nous en laiſſerons l'exemple à nos derniers deſcendans ; ils y verront leur devoir ; ils y trouveront leur bonheur, s'ils ſavent en être dignes.

Discours prononcé par M. l'Abbé Bohet, Aumonier de la Garde Nationale, à la fédération du 16 mai 1790, sur l'Autel de la patrie, élevé sur la place de Jaude, à Clermont.

Quel spectacle imposant, quel auguste appareil ! un peuple rassemblé de toutes parts, contractant en présence du Dieu des armées & sur l'Autel de la patrie, une alliance inviolable pour liberté, la défense commune & l'exécution des loix.

Amis généreux, les liens de fraternité que vous formez, vous rendent enfans d'une même famille, comme vous avez toujours été ceux de la Religion. La cause de l'un est celle de tous, l'intérêt particulier devient l'intérêt général : ces sentimens d'humanité sont gravés dans vos cœurs, le témoignage en est certain.

Ennemis de la constitution, tremblez à l'aspect d'un peuple armé, jaloux de ses droits, la liberté est son appanage, toute puissance terrestre se ligueroit en vain pour la lui ravir ? héritage précieux, les descendants de Vercingentorix seront ton soutien, son sang coule dans tes veines, ils ont appris de leurs ancêtres à vaincre, ou à mourir.

Anciens systêmes, iniques préjugés, affreux despotisme, cruelle féodalité, dur esclavage, disparoissez tous, votre regne a fini, l'homme est libre, enfin il reconnoît ses droits.

Mais pour éloigner à jamais le retour de tant de maux,

& cimenter des nœuds auſſi doux que ceux de la fraternité; venez, chers concitoyens, venez aux pieds de cet Autel, jurez, à la face du Ciel, d'être fideles à la Nation, à la Loi, au Roi & de maintenir de toutes vos forces la nouvelle conſtitution.

Que ce pacte fédératif, reçoive le prix d'un ſerment ſi ſolemnel; que tranſmis d'âge en âge, il ſerve d'exemple à vos derniers neveux, & leur apprenne que la réunion de vos forces eſt le rempart contre lequel auront échoué les efforts impuiſſants de l'ariſtocratie.

O Religion douce ! qui produis dans l'ame du chrétien cette ſalutaire effervereſcence, diſpoſe ſon cœur à la paix, à la continuation de l'intimité fraternelle & au culte ſaint, dont le dépôt lui a été conſervé par ſes peres.

Compliment de MM. les Ecoliers à MM. les Officiers Municipaux.

Messieurs,

Souffrez que les nourriſſons des muſes viennent auſſi jurer devant l'Autel du Tout-Puiſſant, leur dévouement à la patrie. Trop foibles encore pour lui offrir des bras deſtinés à la ſervir un jour, qu'il nous ſoit permis de nous unir, par des vœux purs & ſinceres, à tant de généreux citoyens, dont la ſolemnelle fédération doit aſſurer à la France entiere les avantages de la liberté & les douceurs de la paix. Ils ſe propoſent moins ſans doute d'étendre les limites de cet empire que de lui conſerver ſa ſplendeur en éloi-

gnant de ſon ſein tout ce qui pourroit en troubler la tranquillité. Mais s'il falloit faire preuve de courage contre un ennemi étranger, le même zèle qui les engage à ſacrifier leur repos au ſalut de la patrie, les feroit voler à la victoire ; & conduits par un chef dont l'expérience égale l'intrépidité, les deſcendants des Vercingentorix & des Eccidius déployeroient encore cette valeur qui plus d'une fois fit trembler les maîtres de l'Univers.

Mais nous aimons à le croire, MESSIEURS ; nous ne verrons plus nos foyers attaqués ; les nations voiſines reſpecteront nos diſpoſitions pacifiques ; les François ne formeront déſormais qu'un peuple de freres ; & ſi jamais la diſcorde cherchoit à rallumer ſon flambeau, la ſageſſe d'un Prince, reſtaurateur de la liberté, le zèle infatigable des Repréſentans de la Nation, les ſoins vigilans des dépoſitaires de notre confiance, l'activité, la bravoure de tant de citoyens devenus guerriers & de tant de guerriers devenus citoyens, par-deſſus tout le génie qui veille au bonheur de la France, déconcerteroient aiſement les projets des ennemis de la félicité publique.

ADRESSE de la Ville du Puy, chef-lieu du Département de la Haute-Loire.

NOtre Garde Nationale ſent plus que jamais la néceſſité de s'unir étroitement avec toutes celles du Royaume, pour en impoſer aux ennemis du bien public & conſolider l'édifice de notre conſtitution. Mais à combien plus forte raiſon cette indiſſoluble union doit-elle être contractée entre

nos ſoldats Nationaux & vous, braves & généreux voiſins, vous avec qui nous ne faiſions jadis qu'un même peuple, vous qui vous êtes prêté de ſi bonne grace aux arrangemens qui ont été pris pour la formation de notre département; vous, enfin, avec qui nous avons des relations intimes & journalieres.

Si vous ſaviez à quel point nous ſommes fachés que votre lettre nous ſoit parvenue ſi tard : ſi vous pouviez être témoins des regrets que nos citoyens ſoldats témoignent, ſur ce que la briéveté du temps, jointe aux troubles qui ſe ſont élevés dans notre Ville, & qui exigent une vigilance aſſidue, & une ſurveillance exacte, ſoutenues par eux, ne leur permet pas de ſuivre les impulſions du zèle qui les anime, & de participer perſonnellement à votre confédération, vous nous plaindriez aſſurément.

Mais ſi le même camp ne peut réunir nos armes & nos drapeaux, il réunira du moins nos eſprits & nos cœurs.

Nous adhérons donc, de cœur & d'ame, à la fédération patriotique que vous nous propoſez. Adhérez, nous vous en prions à la nôtre. Comptez ſur nous au beſoin, & inſcrivez-nous dans votre procès-verbal.

Jurez, MESSIEURS, au nom de vos camarades, les Soldats Nationaux du Puy, au nombre de plus de douze cents hommes armés, jurez fidélité inviolable à la Nation, à la Loi, & au Roi : jurez de périr, s'il le faut, pour le ſoutien de la conſtitution & l'exécution des décrets de l'Aſſemblée nationale, ſanctionnés par le Roi : promettez ſecours & aſſiſtance à tous les confédérés, & que cette promeſſe ſoit mutuelle.

Ces ſentimens que nous conſignons ici, MESSIEURS, ſe-

consacrés par l'acte de fédération, qui a eu lieu en notre Ville, le 2 de février dernier, & dont le procès-verbal vous a eté adressé dans le temps. Le serment que nous prêterons par votre organe, donnera un nouveau relief au premier, & en étendra davantage les effets.

Recevez, avec nos légitimes & sinceres excuses, les assurances de l'attachement inviolable, & de l'entier dévouement avec lequel nous avons l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissants serviteurs,

Les Officiers Municipaux & ceux de la Garde Nationale du Puy.

ROCHE-DE-POUZOL, Maire; GUICHARD, Officier Municipal; ARNAUD, Officier Municipal; MOUTON-LABASTIDE, Officier Municipal; ROME, Officier Municipal; BARTHELEMY, Officier Municipal; CHAPOT, Officier Municipal; l'Abbé DE LIVIGNHAC, Officier Municipal; MONREDON, Procureur de la commune; DEVACHON, Major de la Garde Nationale; CHAMBARSHAC, Capitaine de la Garde Nationale; BERNARD, Officier.

Au Puy le 12 mai 1790.

ADRESSE à MM. de la Garde Nationale de Clermont-Ferrand, par MM. les Officiers, bas-Officiers & Chaſſeurs du Bataillon des Chaſſeurs d'Auvergne.

MESSIEURS,

COmme Citoyens de cette Ville, vous connoiſſez déjà les ſentimens de reconnoiſſance & d'attachement qui nous lient à tous ſes habitans; comme compagnons d'armes, vous ſavez l'union & la bonne intelligence qui a régné dans les différens détachements que nous avons fait enſemble, & particuliérement le regret qu'a éprouvé notre détachement de Maurs en vous voyant partir, regret d'autant plus ſincere que des larmes même involontaires l'ont aſſez témoigné. Mais nos cœurs animés d'un ſentiment plus vif encore, bruloient de trouver une occaſion favorable pour vous convaincre de la ſincere & fraternelle amitié qui nous unit à vous.

La fédération que vous êtes ſur le point de conclure, avec les Gardes Nationales ici raſſemblées par Députés, & à laquelle nous nous joignons avec la plus grande joie nous fournit enfin cette occaſion tant deſirée.

Recevez donc, MESSIEURS, dans ce jour à jamais mémorable, & devant tous les braves Citoyens que l'amour de la patrie a raſſemblés dans vos murs, l'aſſurance que nous vous donnons, d'avoir toujours pour vous les ſentiments de la plus tendre fraternité, & de partager avec empreſſe-

ment vos glorieux travaux, pour maintenir ou ramener le bon ordre, toutes les fois que l'intérêt public l'exigera. Nous promettons auſſi de ſoutenir & défendre de toutes nos forces les différens membres de cette confédération, que nous n'avons ceſſé de regarder comme nos freres & nos amis.

Animés des mêmes ſentimens que vous, MESSIEURS, nous allons avec tranſport renouveller ſur l'Autel de la patrie, le ſerment d'être toujours fideles à la Nation, au meilleur des Rois & à la Loi, & de ſoutenir de tout notre pouvoir les décrets de l'auguſte Aſſemblée, qui nous rendant la liberté, travaille avec tant de zèle à faire le bonheur de tous. *Signés* CHAZOT, Commandant; DE FOREST, EVRARD-DE-CHAUVAIN, BUREAU, DENAS, MARTEL, DE PROPAPE, LA BORDERE, DE GIVARVILLE, D'ANGERVILLE, LE FEVRE, LE VIEUX, BULAN, DONNEY, &c.

DÉLIBÉRATION du Comité Militaire de la Ville de Limoges.

LE Comité militaire de la Garde Nationale de la Ville de Limoges, compoſé de l'État-Major, de quatre Commiſſaires de chacun des neuf Diſtricts, dont un parmi les Officiers, un parmi les Fourriers & Caporaux, & deux parmi les Gardes Volontaires, en conformité de l'Art. 15 du titre 1.er de ſa conſtitution, en date du 20 novembre 1789.

A délibéré de donner au ſieur Ponyat & Deſvarenne, Négociants & Fourriers-Major de leurs Diſtricts, pouvoir de

de ſe préſenter à la confédération des Gardes Nationales à Clermont-Ferrand, pour s'y réunir & adhérer à tout ce qui ſera arrêté, comme de prêter ſerment d'adhéſion, pour & au nom de la Garde Nationale de Limoges, à témoigner à nos freres d'armes tous nos ſentimens d'amitié, de fraternité & d'une inviolable union & ſincere dévouement

Délibéré le 5 mai 1790.

Signés FAUTTE-DE-VANTEAUX, Commandant général; BARBOU-DESCOURIERES, Colonel; CRAMAILLE, ſous-Lieutenant; GUINAU-DUPRÉ, Quartier-Maitre; DELOMENIE; IMBERT, DESLIGNIERES.

ADRESSE à l'Aſſemblée Nationale.

NOSSEIGNEURS,

DE tous temps le ſentiment de la liberté enfanta des prodiges; mais jamais peut-être les annales d'aucun peuple n'en ont offert d'auſſi étonnants, que ceux qui depuis un an ſe ſont ſucceſſivement opérés au milieu de nous. C'eſt vous, auguſtes & fideles repréſentans de la Nation, qui les avez produits, & la France n'en eſt pas moins redevable à votre héroïque fermeté, à votre généreux dévouement, qu'à votre ſageſſe, à vos lumieres & à vos profondes méditations.

Oui, NOSSEIGNEURS, ſans votre courage magnanime, la liberté eut été étouffée dans ſon berceau, & tous les plans que vous aviez formés pour la reſtauration de la choſe publique, & pour le bonheur des générations, demeurés ſans exécution, euſſent été bientôt rélégués dans la claſſe de ces chimeres brillantes, fruits éphèmeres d'une imagi-

nation déréglée & d'une fauſſe philoſophie. Par vos efforts, par votre noble perſévérance vous avez en quelque ſorte électriſé toutes les ames. Frappés d'un ſi grand exemple, excités par les dangers qui vous menaçoient ; en un moment dans toutes les parties de l'empire, tous les françois ont été transformés en ſoldats : ils ont ſenti la néceſſité de prendre les armes, pour aſſurer la tranquillité publique ; & ils ſe ſont préparés à la guerre, pour conſerver la paix & protéger la liberté naiſſante.

Il n'y a plus lieu d'en douter : c'eſt cette formation ſoudaine & ſimultanée des Gardes Nationales dans toute l'étendue du Royaume ; c'eſt leur union & leur concert avec les troupes de ligne, qui ont pu ſeuls préſerver la France des horreurs de l'anarchie, & faire échouer les entrepriſes des ennemis de la Conſtitution. Eux-mêmes, ſi dans l'effervescence de leurs paſſions ils étoient capables de rendre hommage à la vérité, eux-mêmes avoueroient enfin que c'eſt aux Gardes Nationales qu'ils ont l'obligation de la ſureté de leurs perſonnes, & de la conſervation de leurs propriétés. Mais tels ſont leur délire & leur fureur, qu'ils ſe refuſent à l'évidence, & qu'ils ne ceſſent de décrier des établiſſemens dont l'Aſſemblée Nationale & un Roi citoyen ont reconnu hautement l'utilité & les ſervices.

Certes d'auſſi éclatans témoignages ſont à la fois le démenti le plus formel & le dédommagement le plus flatteur de toutes les calomnies des intéreſſés aux priviléges & aux abus, & des partiſans du régime arbitraire. Fortes de votre approbation & de celle du chef de l'empire, les Milices citoyennes ont du fermer l'oreille aux clameurs menſongeres de leurs détracteurs ; mais animées de votre eſprit, fideles à la Nation, à la Loi & au Roi, elles doivent re

doubler de zèle & d'attention pour l'affermiſſement de la Conſtitution, à meſure que l'ariſtocratie, dans les convulſions de ſa rage & de la pénible agonie, imagine & met en œuvre plus de moyens affreux pour reſſuſciter le deſpotiſme, ou pour entraîner avec elle l'État dans ſa ruine. Jamais elle ne mit plus d'activité & d'audace dans la ſuite de ſes pernicieux deſſeins; ici, elle profite de l'ignorance & de la crédulité des peuples, pour aiguiſer les poignards du fanatiſme; là, elle ſeme adroitement les ſoupçons & les inquiétudes, & provoque des ſoulevemens à l'occaſion des ſubſiſtances; par-tout elle inſinue que la détreſſe des peuples, effet inévitable du déſordre des finances & de la fuite des traîtres à la patrie, eſt cauſée par la reforme des abus qu'elle qualifie d'innovations dangereuſes; enfin fatiguée de voir s'élever au milieu des troubles, l'édifice majeſtueux de la Conſtitution, elle cherche à perſuader que les Repréſentans de la Nation ne doivent pas, ne peuvent pas achever cette tache honorable qui leur a été ſi expreſſement impoſée; comme ſi les mandats de quelques ſections des cidevant Ordres de la Nobleſſe & du Clergé, pouvoient prévaloir ſur le vœu général & l'impatience de tout le peuple François.

Cette conſpiration ſacrilege nous a ſemblé autoriſer une ſainte ligue des amis de la patrie; à l'imitation de nos freres d'armes de pluſieurs autres départemens, nous avons penſé que nous ne pouvions reſter ſpectateurs indifférens de ces odieux projets, & qu'il étoit temps de nous rallier pour combiner les meſures les plus efficaces d'en impoſer aux mauvais citoyens, & d'arrêter, dans leur origine, leurs déteſtables complots. C'eſt le droit & le devoir de tous les hommes libres, qui conſervent le ſentiment de leur dignité,

de réprimer ou de dénoncer tout ce qui pourroit porter atteinte à la liberté & à la Conſtitution. Qui mieux que vous, Peres de la patrie, peut apprécier les louables motifs qui nous dirigent. Vos obſervations & la correſpondance que vous en retenez avec toutes les parties de l'empire, ont dû vous convaincre que la ſurveillance des Gardes Nationales étoit plus utile & plus néceſſaire que jamais. C'eſt dans leur union, c'eſt dans leur parfaite intelligence que réſide véritablement la force publique & par conſéquent le ſalut de l'État, qui eſt la ſuprême loi dans tous les Gouvernemens bien ordonnés. Elles doivent donc eſpérer de votre ſage prévoyance que vous vous occuperez bientôt de leur donner une organiſation uniforme & ſtable. Etablies pour la perpétuité du bon ordre, elles ne perdent jamais de vue, l'eſprit & l'objet de leur inſtitution ; & elles ſe feront toujours honneur de donner l'exemple de la ſoumiſſion la plus parfaite à la Loi & à u Roi à qui le dépôt & l'exécution en ſont confiés. Nous en avons contracté l'engagement ſolemnel, ainſi que vous le verrez, ſi vous daignez jetter les yeux ſur le procès-verbal de notre fédération & de notre ſerment. Daignez en agréer l'offrande, c'eſt l'hommage civique qui convient le mieux aux légiſlateurs de l'empire, de la part des ſoldats Nationaux.

Nous ſommes avec reſpect,

NOSSEIGNEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſants ſerviteurs.

Les Députés des Gardes Nationales confédérées des Départemens du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Ville de Limoges & du Bataillon des chaſſeurs d'Auvergne.

ADRESSE au ROI.

17 mai 1790.

SIRE,

MAlgré les perfides insinuations des courtisans, Votre Majesté a constamment rendu justice à la pureté des intentions des Gardes nationales. La confiance est le caractere distinctif des grandes ames, & il étoit digne sur-tout de l'auguste restaurateur de la liberté françoise, de compter sur la loyauté de Citoyens, qui, en prenant les armes, ne pouvoient raisonnablement se proposer d'autre but que de maintenir l'ordre & la paix, de protéger les personnes & les propriétés, & de procurer l'exécution des Décrets du corps législatif, acceptés ou sanctionnés par Votre Majesté.

Nous ne craignons pas de l'avancer, SIRE, votre attente n'a point été trompée; ce sont les Gardes nationales qui, par leur fermeté, leur courage & leur prudence, ont prévenu ou arrêté les troubles & les désordres que fomentoient secrettement les intéressés aux abus. Il faut bien que Votre Majesté en ait porté le même jugement, puisque, par différentes proclamations, elle les a confirmées dans l'honorable fonction de veiller à la tranquillité publique, à la libre circulation intérieure des subsistances & à la conservation des propriétés nationales.

C'est principalement, en se confédérant, que les Milices citoyennes peuvent remplir les intentions de Votre Majesté, si conformes à l'objet primitif de leurs formations. Les exemples multipliés de ces grandes fédérations ne laissent plus de doute sur leur utilité. Elles ont propagé l'esprit public & le

patriotisme ; elles ont servi à faire connoître, de la maniere la plus éclatante, les sentimens de respect, d'amour & de fidélité qu'inspirent à tous les bons François la constante attention de Votre Majesté à tout ce qui peut assurer le bonheur du Peuple françois.

Les Gardes nationales des départemens du Puy de Dôme, de la Haute-Loire & du Cantal, déterminées par les mêmes motifs, ont cru devoir imiter leurs freres d'armes des autres départemens de la France, & dans une alliance solemnelle manifester leur inviolable attachement & leur respectueuse soumission à la Nation, à la Loi & à votre Personne sacrée.

Au milieu de ce concert d'hommages & de bénédictions, qui, de toutes les parties de la France, s'élevent vers le Trône, daignez, SIRE, démêler & agréer les nôtres avec bonté. Puisse VOTRE MAJESTÉ recueillir bientôt les heureux fruits de la liberté & de la constitution qu'elle a fondée, de concert avec l'Assemblée nationale ! puisse-t-elle jouir long-temps de ses augustes travaux & de ses bienfaits ! puisse-t-elle enfin transmettre à une longue suite de descendans le précieux héritage de ses vertus & de l'affection des François, qui seront toujours les bases inébranlables de la Monarchie.

Nous sommes avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles & très-obéissans serviteurs, les DÉPUTÉS des Gardes nationales confédérées des départemens du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal, de la ville de Limoges & du Bataillon des Chasseurs d'Auvergne.

Lettre à M. de la Fayette.

17 mai 1790.

Monsieur,

Un grand homme honore toujours le pays qui l'a vu naître, & c'eſt un ſentiment bien naturel que de s'aſſocier, pour ainſi dire, à la gloire d'un illuſtre Compatriote. A ce titre, les Gardes nationales des départemens de l'ancienne province d'Auvergne viennent mêler leurs hommages à ceux que vous ont déja adreſſés, ſous des formes ſi touchantes & ſi variées, leurs freres d'armes des autres parties de la France. Toutes les Gardes nationales vous conſiderent, en quelque ſorte, comme leur inſtituteur, & très-certainement comme leur plus parfait modele. Mais à l'eſtime & à l'admiration que nous partageons avec elles pour votre talent, votre valeur, votre rare prudence & votre inébranlable patriotiſme, qu'il nous ſoit permis d'allier les ſentimens plus doux que nous inſpirent votre qualité de Concitoyen, & la connoiſſance plus particuliere de ce caractere aimable & conciliant qui vous gagne tous les cœurs.

Nous ne pouvons qu'envier à nos freres d'armes de la Capitale l'avantage qu'ils ont de vous avoir pour chef; mais cette jalouſie ne ſauroit altérer l'union & la cordialité que nous deſirons entretenir avec eux. Nous ſerons dans tous les temps diſpoſés à les aſſiſter de toutes nos forces pour le maintien de la liberté & de la conſtitution, & nous attendons d'eux une égale aſſiſtance en ſemblable occaſion. Veuillez, Monsieur, accepter, en votre nom, & faire agréer à

Meſſieurs de la Garde nationale de Paris, pluſieurs exemplaires du procès-verbal & autres actes relatifs à notre fédération. Nous nous féliciterons de toutes les occaſions qui nous mettront à même de vous prouver la vive reconnoiſſance & le reſpectueux & tendre attachement avec leſquels nous avons l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, les DÉPUTÉS des Gardes nationales confédérées des départemens du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal, de la ville de Limoges & du Bataillon des Chaſſeurs d'Auvergne.

Liste de MM. les Députés des Gardes Nationales confédérées en la Ville de Clermont-Ferrand.

NUMERO PREMIER.

DISTRICT D'ISSOIRE.

CANTONS.	MESSIEURS,	
ISSOIRE. . .	Daugerolles. Chauvaſſaignes.	2
ARDES. . . .	Mailhargues. Roddes.	2
St. GERMAIN-LEMBRUN.	De Tremeuges cadet. Roux.	2
	Chalambel, *aſſiſtant.*	1
LAMONGE. .	Morel de la Colombe. Martin.	2
BRASSAC. . .	Feuillant. Dalbine fils.	2
VAUDABLE. .	Gaultier. Malbet.	2
CHAMPEIX.	Rochegeac. Suchey de Ludeſſe.	2
S. CIRGUES & MONTAIGUT.	Ciſternes.	1
SOUXILLANGES.	Devarennes de Bos. Rigaud fils, Morin.	2
NESCHER. . .	Bonfils. Meyrand.	2
TOTAL des Votans du Diſtrict d'Iſſoire.		19
	Aſſiſtant.	1

N°. II.

DISTRICT DE MONTAIGUT.

CANTONS.	MESSIEURS.	
MONTAIGUT	Richard. Prêtre.	2
MENAT. . . .	Nepreu d'Alincourt. Malthé.	2
S. GERVAIS.	Pracros. Cardonnet.	2
MONTEL-DE-GELAT.	Roudair. Beauregard.	2
PIONSSAT. .	Mangerolle De la Chaux.	2
TOTAL des Votans du District de Montaigut.		10

N°. III.

DISTRICT DE BILLOM.

CANTONS.	MESSIEURS,	
BILLOM. . . .	Duffon. Lacombe.	2
	Fournet. Chouffy. *Aſſiſtans.*	2
VIC LE-COMTE.	Guyot. Cuel fils.	2
VERTAISON.	Delair. Drevon.	2
CHAURIAT.	Delair. Eſcot.	2
MIREFLEURS.	Monteleon jeune. Monteleon aîné, de S. Forin.	2

CANTONS	MESSIEURS,		32.
MOZUN. . . .	Leiragne. Noyer.	2	
TOURS. . . .	Coiffier. Lavigne.	2	
TOTAL des Votans du Diſtrict de Billom.		14	
Aſſiſtans.		2	

N°. IV.

LA VILLE DE LIMOGES.

	MESSIEURS,		
LIMOGES. .	Pouyat. Deſvarennes.	2	
TOTAL des Votans de la Ville de Limoges.		2	

N°. V.

DISTRICT DE BESSE.

CANTONS.	MESSIEURS,		
BESSE.	Chandezon. Morin.	2	
TAUVES. . .	Bleton. Ladevie.	2	
MUROL . . .	Maillard. Rouget.	2	
LATOUR. . .	Burin-Deſroſiers. Burin-de-Ferrerol.	2	
	Delſuc, *Aſſiſtant.*		1

CANTONS.	MESSIEURS,		
EGLISE-NEUVE.	Boyer de la Landie. Dubois.		2
	Blancher. Tartiere.	*Assistans.*	2
TOTAL des Votans du District de Besse.			10
		Assistans.	3

N°. VI.

DISTRICT DE CLERMONT.

CANTONS	MESSIEURS,		
CORNON. . .	Tailhandier. Rochette.		2
OLBY	De Vernines. Bonniol.		2
HERMENT. .	Johannel. Peyronnel de Sonaze.		2
BOURG-LASTIC.	Bonni. Reinoir.		2
	Chirol.	*Assistant.*	1
CHAMALIERES.	Campagne. Bourguignon.		2
MONTON. . .	Tixier-Allant. Tixier fils.		2
	Reynand de la Lande.	*Assistant.*	1
MARTRES-DE-VEIRE.	De Diane de Lyde. Bretanges.		2
BEAUREGARD. .	Besse. Jarrier.		2
PLAUZAT. . .	Gaultier. Delauriere.		2

CANTONS.	MESSIEURS,		
St. AMANT-TALENDRE.	Villot		1
GERZAT. . . .	Chazelede. Bort.		2
PONT-DU-CHATEAU.	Savaron. Coste.		2
BEAUMONT.	Levet. Luguet.		2
LAROCHE. .	Lassile. Ronchier.		2
	Groux.	*Assistant.*	1
AUBIERES. .	Cussat. Taché.		2
ROCHEFORT.	Ribeyre. Audigier.		2
	Mornac.	*Assistant.*	1
CEBAZAT. . .	Reynaud. Trinqualye.		2
CHASSEURS D'AUVERGNE.	Evrard de Chauvain. Bureau.		2
TOTAL des Votans du District de Clermont.			35
		Assistans.	4

N°. VII.

DISTRICT DE RIOM.

CANTONS.	MESSIEURS,			
RIOM	Milanges.		2	
	Chapsal.			
	Artonnet.	*Assistans.*		4
	Cartier.			
	Pougeron.			
	Denaï.			
AIGUEPERSE.	Culhat.		2	
	Froment.			
	Geoffroi.	*Assistans.*		4
	Nivet.			
	Desforges.			
	Froménr.			
VOLVIC. . .	Couchon.		2	
	Duclaux.			
ARTONNE. .	Gelinet.		2	
	Arnaud.			
RANDAN. . .	Vigouroux.		2	
	Giat.			
	Chevalier.	*Assistans.*		2
	Murol.			
ENNEZAT. . .	Chabrol.		2	
	Massis.			
COMBRONDE. .	Andraud.		2	
	Barboiron.			
GIAT. . . .	Renard.		2	
	Amadon.			

CANTONS.	MESSIEURS,		
PONGIBAUD. . .	Ratoin.		2
	Chirol.		
	Desfournain.	*Assistans.*	3
	Benoît.		
	Boutarel.		
MANZAT. . .	Defelvieres.		2
	Ami.		
TOTAL des Votans du District de Riom.			20
		Assistans.	13

N°. VIII.

DISTRICT DE THIERS.

CANTONS.	MESSIEURS,	
THIERS. . .	Chassaigne.	2
	Delots-Darot.	
MARINGUES.	Benoît de Barantes.	2
	Julien Serrin.	
COURPIERES. . .	De la Pecher.	2
	Moranges.	
LEZOUX. . .	Gouttebessis.	2
	Petit.	
VOLORE. . .	Delots.	2
	Dumas.	
CHATELDON.	Mandon.	2
	Dachier de Bardat.	
St. REMI. . .	Baudiment.	2
	Fabri.	
TOTAL des Votans du District de Thiers.		14

N°. IX.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE.

CANTONS.	MESSIEURS,		
	Adhésion de la Ville du Puy, chef-lieu de département, par M. de Montfleuri.		1
BRIOUDE...	De Montfleuri. Caillet.	2	
	Savin. De Souvillier. Dupont de Sauvagnac. Bonne.	*Assistans.*	4
LANGEAC...	Pontier. Prieur.	2	
	Servant. Chauchat. Mari.	*Assistans.*	3
PAULHIAGUET..	Piffis. Chautard.	2	
LAVOUTE...	Romeuf de la Valette. Pagès.	2	
BLESLE....	Duffuc. Urgiere, (*absent.*)	2	
	TOTAL des Votans du Département de la Haute-Loire.		10
		Assistans.	7

N°. X.

DÉPARTEMENT DU CANTAL.

CANTONS.	MESSIEURS,		
MAURS....	Fournier de Couze. Carreyron.	2	

St. Flour.

CANTONS.	MESSIEURS.		
St. FLOUR...	Bardot de Seve. Chazelon.	2	
	De Sauret de la Valette. Gilet. Debron. Bertrand. Chauze de Couvier.	*Assistans.*	5
COUDAT EN FENIER....	Andraud. Sauvignat.	2	
ALLANCHE..	André. Benoit de Lestrade.	2	
MURAT....	Tournier. De Chazelles.	2	
SALERS...	Hébrard. Dufayet.	2	
VIC.....	Murat de Sistrieres. Delrieu.	2	
MAURIAC...	De Lalo. Bonnefont.	2	
PLEAUX...	Naudet. Pomier.	2	
AURILLAC ET MONSALVI....	Delorus. Cambefort de Montcamp.	2	
MASSIAC...	Lafont. Altaroche.	2	
TOTAL du Département du Cantal.		22	
		Assistans.	5

N°. XI & dernier.

DISTRICT D'AMBERT.

CANTONS.	MESSIEURS,		
AMBERT. . .	Collangette.		2
	Richard du Prat.		
	Vimal Debol.		4
	Touzel.	*Assistans.*	
	Buisson.		
	Ferrol.		
ARLANT. . . .	Pracros.		3
	Bravard.		
	Faure.		
MARSAC. . .	Pracros.		2
	Mozat cadet.		
St. ANTHELME..	Pelardy.		2
	Chapot.		
St. GERMAIN-L'HERM. . .	Calmard du Portail.		2
	Larour.		
CUNLHAT. .	Goutebessis.		2
	Demedat.		
	Pradier.	*Assistans.*	2
	Bertin.		
VIVEROLS. .	Dorel.		2
	Dugenestoux.		
	Rigaudon.	*Assistant.*	1
St. AMAND-ROCHE-SAVINE.	Rochon de la Frissonnette.		2
	Teyras de Grandval.		
OLIERGUES.	De la Brosse.		2
	Desplats.		
TOTAL des Votans du District d'Ambert.			18
		Assistans.	7

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

		Votans.	*Assistans.*
N°. 1	ISSOIRE.	19	1
N°. 2	MONTAIGUT.	10	
N°. 3	BILLOM.	14	2
N°. 4	LIMOGES.	2	
N°. 5	BESSE.	10	2
N°. 6	CLERMONT.	35	4
N°. 7	RIOM.	20	13
N°. 8	THIERS.	14	
N°. 9	HAUTE-LOIRE.	10	7
N°. 10	CANTAL.	22	5
N°. 11	AMBERT.	18	7
		Votans. 174	*Assistans.* 41

f 20